

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## FONDS DE GARANTIE DES VICTIMES



### Non-assurance routière : toujours trop de victimes de conducteurs sans assurance !

Vincennes, le 24 septembre 2020

Prévenir les risques de la conduite sans assurance est une mission essentielle du Fonds de Garantie des Victimes. Le Fonds indemnise, au nom de la solidarité nationale, les personnes victimes d'un accident de la circulation causé par un conducteur en défaut d'assurance ou inconnu. Le Fonds de Garantie des Victimes se retourne, ensuite, contre les auteurs des faits pour obtenir le remboursement des sommes versées.

Pour lutter contre ce phénomène dont il prend en charge les conséquences, souvent dramatiques, le Fonds mène régulièrement des actions de sensibilisation et de prévention.

Pour mieux appréhender l'évolution de la non-assurance routière, le Fonds de Garantie des Victimes publie, depuis 2019, un baromètre annuel. Il souligne, chiffres à l'appui, le degré d'urgence de la situation au regard du nombre croissant de victimes prises en charge depuis 2014.

**Le nouveau baromètre, publié ce jour, confirme, au-delà d'une légère amélioration sur 2019, l'augmentation tendancielle du nombre de personnes prises en charge par le Fonds sur le moyen terme :**

### CHIFFRES CLÉS 2019

28 469

**demandes de  
victimes**  
(+ 2,1 % depuis 2014)

8 711

**victimes corporelles**  
(+ 6,6 % depuis 2014)

116 M€

**indemnités versées**  
(+ 30 % depuis 2014)

101 M€

**indemnités versées  
aux victimes blessées**  
(+ 42 % depuis 2014)

16 M€

**recouverts auprès  
des auteurs**

## Un tiers des victimes accidentées sont blessées

Les données du Fonds pointent une progression de près de 7 % depuis 2014 du nombre de victimes de dommages corporels causés par des auteurs non-assurés quand, sur la même période, les chiffres de la Sécurité Routière affichent une diminution de près de 3 % de la sinistralité des accidents corporels. Cela constitue une vraie source d'inquiétude et semble confirmer le profil spécifique des conducteurs sans assurance.

« Indemniser les victimes et les accompagner dans leurs parcours de reconstruction, c'est la raison d'être du Fonds de Garantie des Victimes. Il est également mobilisé pour lutter contre la non-assurance routière, fléau humain pour les victimes et social pour les auteurs », déclare **Julien Rencki**, Directeur Général du Fonds de Garantie des Victimes.

## Des auteurs jeunes et économiquement fragiles

### Le baromètre du Fonds dresse le profil des conducteurs non-assurés :

- 60 % d'entre eux ont moins de 35 ans
- 60 % d'entre eux ont des revenus modestes (1/3 de chômeurs, 1/4 d'ouvriers, étudiants, ...)
- 80 % sont des hommes

## Sensibiliser les conducteurs

Face à ce constat, le Fonds de Garantie des Victimes agit sur 2 fronts :

- Entre octobre 2019 et juin 2020, le Fonds a envoyé **plus de 83 000 courriers de prévention** à des propriétaires de véhicules flashés sur la route qui n'apparaissaient pas dans le Fichier des Véhicules Assurés (FVA). Depuis janvier 2019, ce fichier qui recense 56 millions de véhicules permet d'identifier l'assureur d'un véhicule en cas de contrôle. Ces courriers ciblés, à but préventif, les alertent sur les risques et les poursuites auxquels ils s'exposent et les invitent à régulariser leur situation. Cette action qui se poursuit est menée en partenariat avec la Délégation à la Sécurité Routière et la Fédération Française de l'Assurance.
- Le Fonds de Garantie des Victimes lance **une nouvelle campagne nationale de sensibilisation** des conducteurs aux conséquences et aux risques encourus à ne pas ou plus s'assurer. Un film diffusé ce jour sur les réseaux sociaux retrace le quotidien d'un auteur dont la vie est gachée par la nécessité de rembourser sa dette auprès du Fonds de Garantie des Victimes suite à un accident causé alors qu'il roulait sans assurance. Le spot s'achève par le slogan « *En conduisant sans assurance on peut ruiner son existence* ».

Visualisez le film : [https://www.youtube.com/watch?v=8WWkkH45DJg&ab\\_channel=FondsdeGarantie](https://www.youtube.com/watch?v=8WWkkH45DJg&ab_channel=FondsdeGarantie)

## Découvrez nos accroches de communication sur les réseaux sociaux



## À PROPOS DU FONDS DE GARANTIE DES VICTIMES

Le Fonds de Garantie des Victimes regroupe le Fonds de Garantie des Assurances obligatoires de dommages (FGAO) et le Fonds de Garantie des Victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI).

Le FGAO prend en charge, depuis 1951, les personnes victimes d'un accident de la circulation causé par un tiers en défaut d'assurance ou non identifié : automobiliste, cycliste, conducteur d'un engin de déplacement personnel automoteur (ex : trottinette électrique), skieur...

En 2019, le FGAO a pris en charge au titre de la circulation automobile plus de 28 000 personnes victimes et a versé 116 M€\* d'indemnités au cours de ce même exercice.

*\* Au titre de l'ensemble de ses missions (victimes d'accidents de chasse, propriétaires d'habitations endommagées par une activité minière, ...), le FGAO a versé 169 M€ en 2019. Il est financé en majeure partie par la communauté des assurés et des assureurs.*

### CONTACT PRESSE

**Eloïse Le Goff,  
DIRECTION DE LA COMMUNICATION**

**01 43 98 87 93**

**06 25 04 42 41**

**[eloise.le-goff@fgvictimes.fr](mailto:eloise.le-goff@fgvictimes.fr)**

### DÉCOUVREZ NOTRE SITE INTERNET

**<https://www.fondsdegarantie.fr/>**